

Le budget 2017

Le Budget primitif 2017 de la Commune NOUVELLE de SOURDEVAL a été adopté par le Conseil municipal le 6 avril 2017.

Du fait de la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie qui regroupe les anciennes Communautés de Communes d'Avranches-Mont-Saint-Michel, Pontorson, Saint-James, St Hilaire-du-Harcouët, du Val de Sée et du Mortainais, des changements sont intervenus par rapport aux compétences exercées par les différentes collectivités et par rapport à la répartition de la fiscalité entre les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ainsi, les taux d'imposition évoluent comme suit :

	Taux 2016			Taux 2017		
	Cté de Cnes	Commune	Total	Cté d'agglomération	Commune	Total
Taxe d'habitation	15.84	9.84	25.23	11.15	14.06	25.21
Taxe foncière (bâti)	9.91	19.28	28.40	5.22	23.18	28.40
Taxe foncière (non bâti)	27.52	41.46	63.49	16.62	46.87	63.49

Le surplus de fiscalité perçu par la Commune sera reversé à la Communauté d'agglomération par l'intermédiaire d'une attribution de compensation.

De même, la Commune de SOURDEVAL versera à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation correspondant au coût de fonctionnement de la Médiathèque, puisque cette compétence est désormais affectée à la Communauté d'agglomération.

Cependant, la Communauté d'agglomération, de son côté, versera à la Commune de SOURDEVAL une attribution de compensation à la Commune de SOURDEVAL pour lui permettre d'exercer les compétences restituées à la Commune : les écoles et les sports.

Les excédents de fonctionnement cumulés de la commune de SOURDEVAL s'élèvent à 1 322 595 €, ce qui a permis de prévoir un autofinancement des investissements à hauteur de 1 310 000 €.

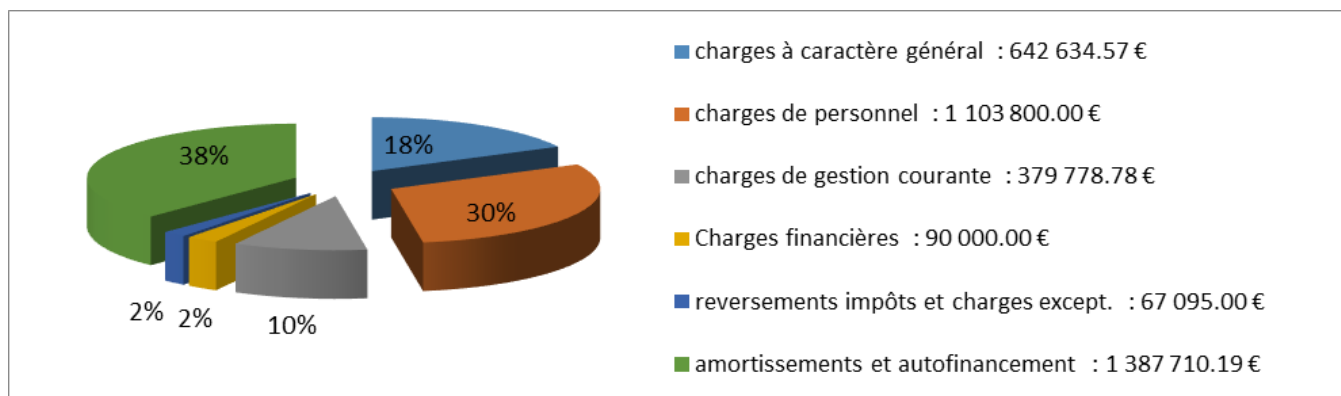
La Commune ne souscrira donc aucun emprunt nouveau cette année.

Cet autofinancement va permettre de réaliser des projets importants :

- mise en accessibilité intérieure et extérieure de la Mairie,
- réaménagement complet du Parc St Iys,
- travaux de mise en accessibilité des écoles maternelle et primaire,
- aménagement de la salle des écoles de Vengeons,
- création d'hébergements touristiques au Camping pour contribuer au développement touristique de notre région,
- rénovation des courts de tennis
- travaux de voirie aussi bien sur SOURDEVAL que sur VENGEONS, sur les routes communales et sur les trottoirs
- création d'un skate-park,
- installation d'une nouvelle bascule publique.

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables.

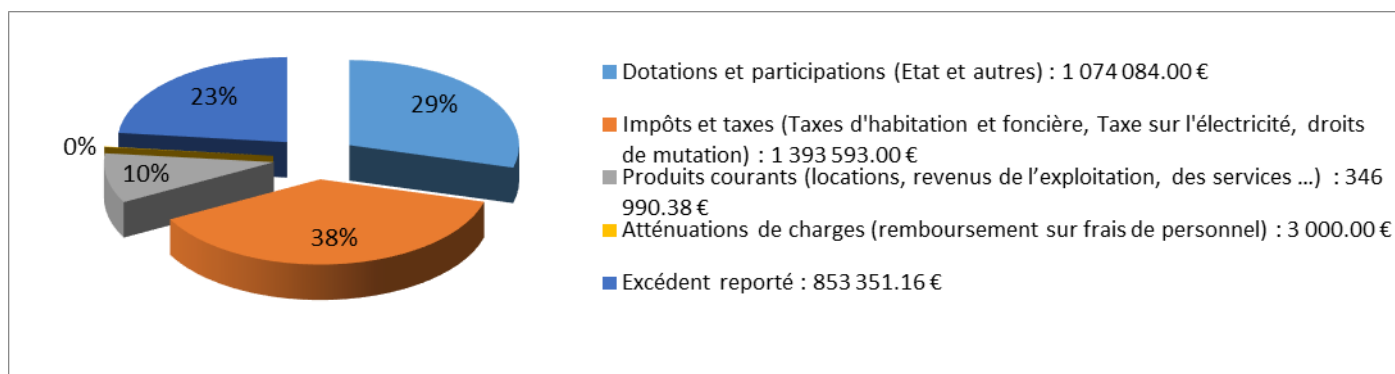
Les dépenses de fonctionnement :



La part de l'autofinancement est prépondérante, ce qui permet à la Commune de prévoir des investissements nouveaux sans avoir recours à l'emprunt.

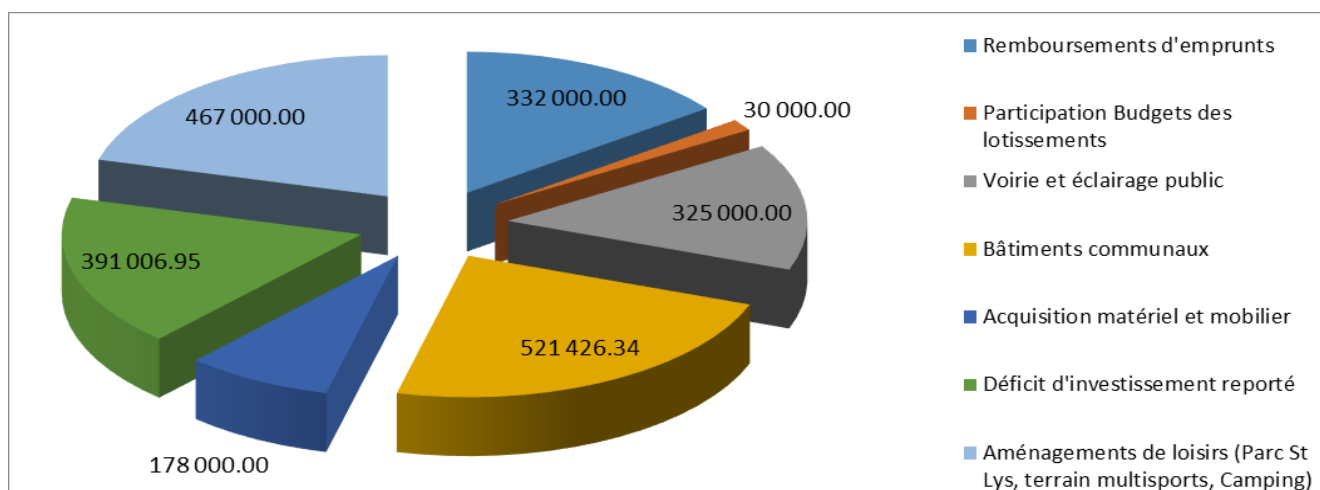
Les charges de personnel représentent la deuxième part la plus importante du budget de fonctionnement. Elles correspondent à la rémunération du personnel administratif, d'entretien de la voirie communale, des espaces verts, des bâtiments communaux, ainsi qu'au personnel des écoles et de la cantine scolaire.

Les recettes de fonctionnement :

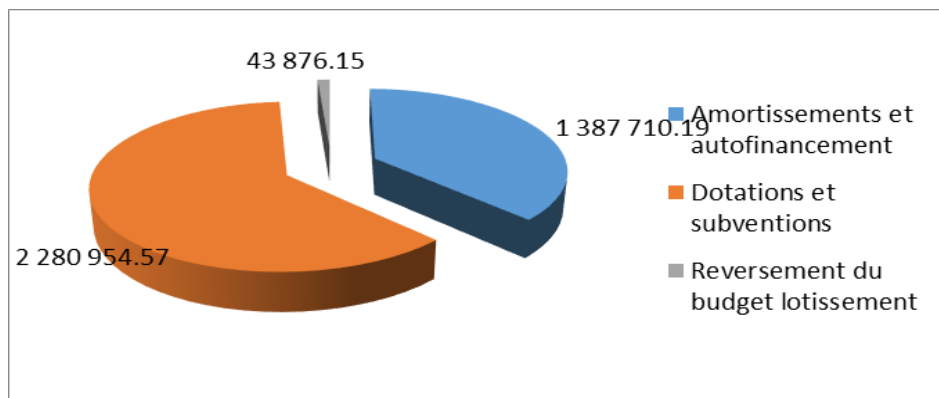


Les dotations de l'Etat représentent 29 % des ressources de la Commune, le produit des impôts locaux 38 %.

Les dépenses d'investissement :



Les recettes d'investissement :



Toutes les dépenses d'investissement prévues sont financées par des subventions et principalement sur les fonds propres de la Commune.

Budget du service d'assainissement collectif :

Ce budget est financé par le produit de la redevance d'assainissement payée par les usagers raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Cette redevance reste fixée à 1.50 € H.T. par m³ d'eau consommée + une prime fixe annuelle de 40.00 € + frais de confection de rôle de 3.20 par an. Ainsi, sur la base d'une consommation de 120m³ par an pour une famille, le prix du m³ d'eau consommée (eau + assainissement) revient à 5.09 € le m³.

D'autres recettes du service de l'assainissement proviennent des apports de matières de vidange, graisses et matières de curage de réseaux sont facturés aux entreprises qui utilisent les services de la Station d'épuration de SOURDEVAL.

Le service assure l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la Station d'épuration des eaux usées.

La dette de la Commune

La dette de la Commune au 1^{er} janvier 2017 était de 3 095 839.88 € (soit 961.44 € par habitant). Le remboursement annuel s'élève à 412 251.80 €. A titre de comparaison, la dette de l'Etat est de 35 221 € par habitant.

La dette du service de l'assainissement était au 1^{er} janvier 2017 de 168 610.42 €, correspondant à un remboursement annuel de 24 402.73 €.